VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Un Superbe Ilet de Terre avec toutes les Améliorations qui s'y trouvent

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

Les banquettes sont élevées et pavées. Une occasion pour les spéculateurs, les agents individuels et placeurs permanents.

IL SERA VENDU EN BLOC, LE JEUDI 11 JUIN 1903, A MIDI.

Mme Magdelena Berner, tutrice, vs Joseph B. Berner et Als.

No 70,120—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. A CARRERE, Encanteur—bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 29 avril 1903, et signé le 5 mai 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, ledit ilet étant borné par l'avenue Henry Clay, les rues Webster, Patton et Constance, et est composé de vingt quatre lots. Ledit ilet mesure trois cent onze (311) pieds six et une demie lignes (6 1/2) de face à la rue Constance, trois cent dix sept (317) pieds six (6) pouces et sept lignes et demie (7 1/2) de face à la rue Patton, (290) deux cent quatre vingt dix pieds de face à la rue Webster et deux cent quatre vingt neuf pieds (289) sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à l'avenue Henry Clay.

Les améliorations sont connues comme 823 avenue Henry Clay, et comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté, galerie, 4 chambres, citerne, hangar, etc, dans la cour. L'ilet entier est entouré d'une barrière et les banquettes tout autour sont pavées. On s'en sert comme "truck farm", ferme et jardin et il y a une grande écurie, grange et de nombreux hangars.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra aussi assumer les taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

J. C. Henriques, avocat.
10 mai—10 17 24 31—juin 7 10 11

Peter Gallagher

Mardi, 19 mai 1903,

CETTE

Superbe Propriété,

NO 731 DAUPHINE

Entre les rues Orléans et Ste-Anne.

Dans la meilleure partie du Deuxième District.

Le terrain mesurant 40x122.

Si vous désirez une jolie résidence, voici votre occasion.

A LA Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, 19 mai, à midi—Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit avec lien du vendeur, billets portant 8 pour cent d'intérêt par an payable annuellement; les taxes de 1903 devant être assumées par l'acquéreur, et l'acte de vente pardevant Chas. A. Butler, N. P., aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur, No 846 rue Commune.
17 mai—17 18 19

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Résidence de Choix 2432-34-36-38 rue Conti, coin Rocheblave.

Succession de William Berniard.

No 70,458—Division D.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI, le 16 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 mai 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations, dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Bienville et Conti, désignée comme lot A, la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Rocheblave et Conti et mesure, M. A., 47 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Conti.

Conditions — Une moitié ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1903, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais des acquéreurs.

16 mai — 16 17 24 31 — juin 7 14 16

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE, No 2031 RUE ORLEANS, entre les rues Prieur et Johnson, borné par la rue Ste Anne.

Dans la succession de Mary Ward, veuve de Jean Cassagne.

No 70,251 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur — Bureau No 824 rue Commune—MARDI, le 26 mai 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en cour ouverte le 20 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'ilet 21 borné par les rues Orléans, Ste Anne, Prieur et Johnson, sur un plan No 142 parmi les régistres de Theo. Guyol, ancien notaire, lequel lot mesure en mesure américaine 25 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans, sur 75 pieds de profondeur de chaque ligne de côté et 26 pieds 9 pouces et 6 lignes en largeur dans le fond. Les améliorations consistant en un cottage simple contenant 2 chambres et dépendance dans le fond contenant une grande chambre.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans de la date de l'adjudication, avec [illegible] pour cent d'intérêt [illegible] de la date jusqu'au paiement, garantis par [illegible] hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété [illegible]. Les taxes de 1903 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert d'assurances, etc. 10 pour cent de dépôt devant être fait au moment de la vente. L'acte de vente incluant les timbres du [illegible] pardevant F. J. [illegible]

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, le 11 juin 1903, à midi.

Elégante résidence et emplacement d'affaires, 1634 avenue Tulane,

A l'encoignure de la rue Magnolia, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Léon Aubin.

No 70,436—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et signé le 11 mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes à cela y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 405, borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), Magnolia, Gravier et Claiborne, désigné comme lot No 19 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civile, le 23 décembre 1851, déposé dans l'étude de Richard Brenan, ancien notaire en cette ville, comme plan No dix, lequel dit lot de terre formant l'encoignure des rues Commune, (maintenant avenue Tulane) et de la rue Magnolia et mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Commune (anciennement Tulane) par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Magnolia.

Etant la même propriété acquise par ledit défunt Léon Aubin de Christopher McEvoy, par acte pardevant Charles C. Andry, notaire, daté le 11me jour de mai 1883, enregistré dans le livre des tranferts 120, folio 14.

Les améliorations sont connues comme No 1634 avenue Tulane, et comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises et contenant magasin, quelques sept chambres, hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, au-dessus et en plus du prix de la vente; l'acte de vente pardevant P. A. Simmons, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

J. C. Henriques, avocat.
12 mai—12 17 24 31—juin 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

2833 et 2839 RUE MAGASIN, entre l'avenue Washington et la rue Sixième.

Mme Ella S. Staples vs Mme Miriam E. Levy et als.

No 70,195 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—MARDI, le 19 mai 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement en date du 14 avril 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Magasin et Camp, désigné par le No 9, ou le lot le plus près de l'avenue Washington. Ledit lot mesurant 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasin sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce entre lignes égales et parallèles.

Aussi, une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le même district et ilet, que la propriété premièrement décrite avec laquelle elle est immédiatement contigu dans le fond, désigné sur un devis annexé à un acte passé pardevant John Coofey ancien notaire en cette ville, le 29 août 1876, par lettre et le numéro A, 1, et étant la partie du fond du lot original No 9, sur un plan fait par C. A. Hedin le 11 juillet 1851. La dite portion de terre mesurant 30 pieds, un pouce et une ligne de largeur sur la ligne du fond du dit lot No 9 sur une profondeur entre ligne égales et parallèles de 33 pieds, 11 pouces. Ladite portion de terre formant partie dudit lot original No 9.

Les améliorations sont connues comme le No 2833 rue Magasins et comprenant une résidence à deux étages retirée en arrière d'une jolie grille en fer, et contenant 8 chambres, escalier dans le vestibule, office, galerie sur la façade, le côté et dans le escaliers dans le fond. Dans la cour se trouvent hangar avec chambre de blanchissage et chambre à bain, deux citernes, pelouse sur le côté, etc.

2° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Magasin et Camp et désigné comme le lot No 10 sur un plan par C. A. Hedin, architecte. Ledit lot mesurant 30 pieds, 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 126 pieds, 1 pouce, entre lignes parallèles. Aussi un morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé immédiatement dans le fond dudit lot No 10, dans ledit ilet No 67 et mesurant 30 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur sur une profondeur de 33 pieds 11 pouces entre lignes parallèles faisant ainsi une profondeur de ladite en dernière décrite propriété de 160 pieds, et ledit morceau ou portion de terre formant la partie du fond dudit lot No 10, originalement.

Les améliorations sur le dernier lot et portion de terre sont connues comme 2839 rue Magasin, ayant les mêmes améliorations et avantages que la propriété premièrement décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un an avec 7 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication [illegible] sécurité par des billets garantis par hypothèque [illegible] privilège sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles. Actes de vente pardevant Joseph Bertz, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels aussi assumeront les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de la vente. Un dépôt comptant de 10 0/0 au moment l'adjudication.

E. A. CARRERE, Encanteur.

R. A. Tichenor, W. F. Brewer, avocats.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 19

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spéculateurs et Placeurs, Attention!

Cette maison double à deux étages, Nos 2115 et 2117 rue Tchoupitoulas.

Maison simple à deux étages, No 2111 rue Tchoupitoulas.

Cottage double 730 et 732 rue Market.

Sept lots dans le Troisième District.

20 lots de terre dans le Septième District.

3 certains lots de terre dans le Septième District.

In re Robert C. Kiefforth et als vs. Geneva Kiefforth et als.

No 70,101—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune - JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé en Cour ouverte le 29 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, situés et étant dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée, maintenant Tchoupitoulas, Rousseau, Jackson et Joséphine, lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit, à savoir: celui le plus près de la rue Jackson mesurant trente deux pieds, deux pouces, six lignes et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de cent quatre-vingt cinq pieds un pouce sept lignes sur la ligne de côté vers la rue Jackson, de cent quatre-vingt neuf pieds, trois pouces, une ligne sur la ligne le divisant de l'autre lot; et trente et un pieds, onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond, et l'autre lot mesurant trente deux pieds deux pouces six et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson; cent quatre vingt treize pieds quatre pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé vers la rue Joséphine, et trente et un pieds onze pouces et cinq et une demi ligne de largeur dans le fond; le tout d'après un plan fait par John F. Braun, voyer et architecte, daté le 21 mai 1875.

Améliorations—Sur le lot le plus près de la rue Jackson, les améliorations consistent en une maison double à deux étages contenant 6 chambres, citerne de chaque côté. Les améliorations sur le lot contigu consistant en une maison simple à deux étages contenant magasin et 2 chambres au rez-de-chaussée et 6 chambres au premier étage, aussi écurie, hangar, citernes, etc.

2° Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Annonciation dans le premier district de cette ville, désigné par la lettre "A" dans l'ilet borné par les rues Market, Chippewa, autrefois Pacanier, St James et St Thomas, autrefois St Jean Baptiste, d'après un devis du même et contigu à la propriété annexée à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, un notaire, le dix neuf d'août 1867. Ledit lot mesurant trente et un pieds, onze pouces deux et trois quarts de lignes à la rue Market par cent cinquante neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du lot désigné par le numéro "2" sur un devis annexé à un acte passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire, le vingt et un juin 1847, étant la moitié la plus près de la rue Chippewa anciennement rue Pacanier.

Améliorations—Les améliorations consistent en un cottage double Nos 730 et 732 rue Market, contenant 4 chambres, hangars et citernes de chaque côté.

3° Sept lots de terre situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vertu, Magistrat, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos "un", "deux", "trois", "quatre", "cinq", "six" et "sept", d'après un plan dressé par Wm De Yeung, architecte, daté le treizième jour de février 1862, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en la Nouvelle-Orléans; lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit:

Lots Nos "un", "deux", "trois", "quatre", "cinq", "six" mesurant chacun trente et un pieds sur la rue Féliciana, par cent quinze pieds de profondeur, et le lot No "sept" mesurant trente cinq pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Féliciana, par cent quinze pieds de profondeur et vingt six pieds dans le fond.

4° Vingt lots de terre avec tous les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, coutumes, servitudes, dépendances y appartenant, situés dans le septième district, ville de la Nouvelle Orléans, autrefois dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désignés par les numéros "un" à "vingt" inclusivement, dans l'ilet 203 13 sur le plan de la ville de Carrollton, borné par les rues Eagle, Jackson, maintenant Gén'l Ogden, Collapissa et Quatorzième, maintenant Oleander, sur un plan paraphé "Ne Varietur" par O. De Armas, notaire, en la Nouvelle Orléans, le 11 septembre 1858, et déposé en son étude et mesurant chacun comme suit:

Lots Nos "un" et "deux" mesurant chacun trente pieds six pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent cinquante deux pieds, six pouces entre lignes parallèles. Les lots Nos "trois" à "douze" inclusivement mesurant chacun trente pieds six pouces à la rue Colapissa sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; le lot "trois" formant l'encoignure des rues Eagle et Collapissa; les lots Nos treize et quatorze mesurant chacun trente pieds et six pouces de face à la rue Eagle par une profondeur de cent vingt deux pieds entre lignes parallèles; les lots Nos quinze à vingt inclusivement mesurant chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Quatorzième par une profondeur de cent vingt deux pieds, entre lignes parallèles.

5° Trois certains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Jackson (maintenant Gen. Ogden), Collapissa et Quatorzième (maintenant rue Oleander), désignés comme lots Nos un, deux et trois, dans l'ilet No 473, lesdits lots Nos un, deux et trois mesurant cent quatre vingt trois pieds de face à la rue Quatorzième, par cent vingt deux pieds de profondeur. Ledit lot No un formant le coin des rues Quatorzième et Mary.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets payables en un et deux ans, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes de ville et d'Etat pour cette année 1903, le dépôt usuel de 10 pour cent devant être fait par l'acquéreur, au moment de l'adjudication; l'actes de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 10 17 24 31—juin 4

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la ligne du chemin de fer "Frisco."

Bon cottage double et lot à bâtir d'encoignure, 512 et 514 N. Johnson à l'encoignure de la rue Toulouse.

Succession de James Clark.

No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1903, de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Ce certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Toulouse ou promenade Carondelet, Prieur, Johnson et St Louis, formant l'encoignure de la rue Toulouse ou promenade Carondelet, et la rue Johnson, et mesurant 45 pieds 1 pouce 7 lignes de face à ladite rue Toulouse sur 76 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et façade sur la rue Johnson, et 80 pieds, 3 pouces et 3 1/2 lignes, de profondeur sur la ligne opposée avec une largeur de 45 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 512 et 514 rue N. Johnson et comprenant un bon cottage double de 3 chambres, citerne etc, de chaque côté.

[illegible] locataires qui paient promptement et un placement certain d'augmenter en valeur.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Jos. F. Walton notaire, aux frais de l'acquéreur.

Pierson & Pierson, avocats.
3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Zachary T. Knight.

No 70,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune— JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre rendu et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, le 13 mai 1903—

Un lot de terre et améliorations 3e district de cette ville, ilet 1183 borné par les rues D'Abadie, Miro, Tonti et l'avenue St-Bernard, désigné comme lot 5, mesurant 33 0 4 de face à la rue D'Abadie sur 114 11 de profondeur entre lignes parallèles. Conditions comptant, l'acquéreur assumera les taxes de 1903, déposera 20 0/0 le jour de la vente et paiera pour l'acte de vente pardevant Louis A. Martinet, N. P. 17 mai—17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CONTENU ENTIER

D'une Résidence Bien Meublée,

No 2321 rue Chestnut.

Entre les rues Philip et Première.

Meubles de Maison et Divers.

Consistant en meubles de salon, deux chambres à coucher et salle à manger et chambre à domestique, faïence, verrerie et plaqué, tapis, ornements, portraits, ustensiles de cuisine et divers aussi un piano droit de Fisher, etc.

Succession de Herman Bendrat in re du mineur Wm Kurten Bendrat.

No 69,708—Cour Civile de District pour la Paroisse — Division B.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau No 731 rue Commune — MARDI, le 19 mai 1903, à 10 30 heures a. m., à la résidence No 2321 rue Chestnut, entre Philip et Première, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 6 mai 1903, in re, succession de Wm Kurten Bendrat et Herman Bendrat, dossier No 69,708, il sera vendu au plus haut enchérisseur, à l'enchère publique: L'assortiment général de meubles de maison, pianos, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. PAUL HECKER, Encanteur, 731 rue Commune.
8mai—8 10 17 18 19

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans le Sixième District.

Frank Sharp, Jr., et als. vs Henry Zeller et al.

No 58,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 janvier 1901, et signé le 29 janvier 1901, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 5249, 5251, 5255 et 5257 rue Annonciation, consistant en deux cottages doubles contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 135, borné par les rues Laurel, Valmont, Annonciation (autrefois Jersey) et Bellecastle, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de F. Tourné, daté le 23 juin 1866. lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annonciation sur 110 pieds de profondeur.

2° La moitié du lot No 2 et la moitié du lot No 6 dans l'ilet No 78, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Lyon et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de face à la rue Front sur 75 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 4847 et 4849 rue Water ou Front, consistant en un cottage double contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Valmont, Bellecastle et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2, et 3, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 1, 38 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Valmont, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2; le lot No 2 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds de largeur dans le fond, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 3, et le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 2 et 11 pieds 8 pouces 8 lignes sur le côté du lot No 4, et 30 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 5281 et 5283 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Jena, Constance et l'avenue Napoléon, désigné par la lettre C, ou le No 10, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Magasins, commençant à un point 66 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Jena, sur 95 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 4430 rue Magasins, et comprenant un joli cottage simple, retiré de la banquette, barrière en fer sur la façade, contenant 5 chambres, citernes, galeries, hangar, etc. La maison est bien tapissée.

5° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Constantinople, Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés par les Nos 11 et 12 dudit ilet et faisant face à la rue Water, le lot No 12 formant l'encoignure des rues Water et Austerlitz; lesdits lots mesurant ensemble, plus ou moins, 50 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 94 pieds 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Constantinople sur 92 pieds 1 ligne de face et profondeur sur la rue Austerlitz. Lesdites améliorations sont désignées par les Nos 400, 408 et 410 rue Austerlitz, et comprenant un cottage simple et double; le cottage simple contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., le cottage double 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le chemin de fer de ceinture en face sur la rue Water.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Cadix, Constance et Jena, d'après le plan dressé par H. M. Rolhausen, daté le 7 juillet 1841, et désignés par les Nos 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 715 rue Cadix contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1903; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire aux frais des acquéreurs.
25 av—25 26—mai 3 10 17 24 26

PETER GALLAGHER,
ENCANTEUR
— Et Agent —
Propriétés Foncières et Assurance.
Voyez-le et vous serez satisfait.
No 816 rue Commune.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la sus-dite cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3338 rue Tchoupitoulas, au coin sud est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée, et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson; lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz) et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de bâture et de terre rapportée à l'avenir, étant situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Wiltz) et la rue Toledano et le fleuve Mississipi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessous du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant—offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerte et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspectives par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve; lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 69, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas. D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 638 et 642 rue Ste Marie, à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citernes de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4° Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu au dit lot No 25, et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces, de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22, contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, le séparant du lot No 21, et sur l'autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de là à un angle droit sur une ligne s'étendant de là vers la rue St André une distance de 4 pieds 1 pouce et 6 lignes, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1922 et 1924 rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1/2 pied de ladite allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, de là sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds: 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie, et commune audit lot et au lot contigu No 21 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20). Loué au taux de $240 par an.

8° Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds, 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Loué au taux de $192 par an.

9° Le cottage double en bois à un étage Nos 1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 18 contigu au lot No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces de face à la rue Chippewa 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de chaque côté du dit lot de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds plus ou moins (1 1/2 pieds de chacune desdites allées communes appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16, et mesurant d'après ledit plan 33 pieds et 7 lignes de face à la rue Chippewa, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins, sur chaque côté du dit lot (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et St André et mesurant d'après ledit plan 29 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa, 30 pieds, 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1/2 pieds, plus ou moins. (1 1/2 pied de laquelle dite allée appartenant à ce lot, commune audit lot et au lot contigu No 17). Loué au taux de $192 par an.

Troisièmement — 10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Annonciation et Ste Mary, désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 10 mai 1900, décrits comme suit et co répétés séparément.

1° Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurent d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues St André et Chippewa.

2° Le lot No 11 mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Chippewa et St André) 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 12 et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne opposée. Les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 12 a une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 11, et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 13. Le lot No 13 a une profondeur de 131 pieds 10 pouces sur la ligne opposée.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 712 et 716 rue Ste Marie, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 15 et mesurant d'après ledit plan 36 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loué au taux de $216 par an.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 726 et 728 rue Ste Marie contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes ensemble avec le droit à l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière de la rue Ste Marie à une distance de 35 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 17 (1 1/2 pied de la dite allée appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 730 et 732 rue Ste Marie, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie (commençant à un point de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de distance de l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation), la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, faisant face à la rue Ste Marie et s'étendant en arrière une distance de 35 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 16 (1 1/2 pieds de ladite allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1918 et 1922 rue Annonciation, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté, et sur le côté inférieur une grande entrée pour wagons. Le lot de terre est désigné par le No 18 et mesure d'après ledit plan 45 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie) 49 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Ste Marie, et une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de division du lot No 19, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation, une distance de 42 pieds plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 19 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $204 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1924 et 1926 rue Annonciation contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19 et mesurant 34 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Annonciation et St André, 34 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond, 127 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Ste Marie, le séparant du lot No 18, 127 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue St André, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation une distance de 42 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1/2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

Quatrièmement—Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71 borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et Annonciation, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G, sur le dernier plan ci dessus mentionné de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Les lots A, B, C et D, sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces entre lignes égales et parallèles, le lot A, formant l'encoignure des rues Chippewa et Ste Marie.

2° Le cottage résidence en bois à un étage avec mansarde, No 711 rue St André, retiré de la banquette, contenant galeries, 8 chambres, 2 cabinets, citerne, etc. Aussi la résidence en bois à deux étages contigu et y attenant, No 713 rue St André, contenant vestibules, 4 chambres et d'autres chambres dans les dépendances, et citerne.

Le terrain est désigné par la lettre E, et mesure d'après ledit plan 71 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 60 pieds et 4 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Chippewa), la même en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre extra grands désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 214 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Chippewa et une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée le séparant du lot G. Le lot G est contigu audit lot F, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Annonciation) 30 pieds de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le séparant du lot F et une profondeur de 212 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Annonciation.

Cinquièmement — Le cottage double en bois à un étage Nos 2007 et 2009 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Quatrième district de

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit lot et autres, annexé à un acte en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville daté le 13 février 1831, ledit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et 30 pieds de largeur dans le fond. Loué au taux de $144 par an.

Sixièmement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse à deux étages en bois No 436 rue Joséphine, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Tchoupitoulas (anciennement Nouvelle Levée) et Rousseau et l'avenue Jackson, (anciennement rue Jackson). Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré sur un plan de C. F. Zimpel voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par les syndics de St Fort Dussuau, en faveur de L. Lelon, pardevant Louis Ferand, ancien notaire en cette ville le 4 juillet 1833.

Toutes les propriétés ci dessus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus sur les montants placés. Le petit capitaliste trouvera ici tout l'essentiel désirable. Les lots à bâtir sont parmi les quelques uns qui restent et paieront soit comme placement ou spéculation.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.
Jos. Brewer, avocat pour les défendeurs.
19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif, Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Marmion vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double à deux étages en bois Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangars, etc. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne et 2 chambres. Le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Félicité, St André et Dryades, mesurant en mesure américaine 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue S. Rempart 48 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, 118 pieds de profondeur des deux côtés et façade à la rue St André, ladite propriété est désignée par la lettre A sur un devis par A. de Armas, voyer, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat notaire, le 12 août 1875 et est développée sur ledit plan comme formant l'encoignure des rues S. Rempart et St André et mesurant comme ci-dessus. Convenable pour une résidence ou pour un placement.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. G. Gill, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich avocat pour le plaignant.
T. G. Moran, avocat pour les défendeurs.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée.

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 66,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1903 et signé le 14 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage triple en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore, retiré de la banquette et contenant galeries, six chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé de deux lots situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 194, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Melpomène et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pilié, voyer daté le 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 5/8 pouces de largeur dans le fond desdits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après ledit plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui puisse l'égaler. Sujet aux baux et locations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Pakerson, avocat du demandeur.
McCloskey & Benedict, avocats des défendeurs.
17 mai — 17 24 31 — juin 7 14 18

The MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED
COAL & COKE CO.
PAUL SCHNEIDAU, Agent.
CHARBON
GROS ET DETAIL.
Les Commandes des Familles Sollicitées.
La Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.
Remorquage à des Prix Modiques.
Chantiers—En Ville, sur la Levée, au pied de la rue Race, Phone 983; à Alger, au Dry Dock, Phone 38.
Bureau en Ville:
RUE CARONDELET 315
Phone 376.